



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix neuf le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaients présents : Mesdames Annie VADENNE, Sophie BOUGRAS, Marie Thérèse FORESTIER, Madeleine FRANCHINA, Françoise BAUDET, Sylvie MOREAU, Ghislaine CORJON, Nicole POMPEIGNE, Messieurs Philippe THIERRY, Jean-Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIÉ formant la majorité des membres en exercice.

Absents Madame Karine RAGU, Monsieur Philippe PAYARD (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT), Madame Corinne GILLES (pouvoir à Monsieur Serge MERCADIÉ)

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 20 août 2019

DELIBERATION N° 2019-86

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur Serge MERCADIE rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

Décision n° 2019-22 du 5 août 2019 : conclusion d'un bail commercial, immeuble sis au 6 rue Jules Audry, avec Madame Ioana RADULESCU pour la somme mensuelle de 650.00 € HT à compter du 1^{er} septembre 2019,

Décision n° 2019-23 du 5 août 2019 : convention de mise à disposition de locaux pédagogique n° 20.06.045.D.0001 avec le CNFPT afin d'organiser des sessions de formation d'intégration de catégorie C à l'ECS les 28 et 29 mai 2020, les 1^{er}, 2 et 3 juin 2020, les 8, 9, 12,13 et 14 octobre 2020 à titre gratuit,

Décision n° 2019-24 du 12 août 2019 : contrat de maîtrise d'œuvre pour la création d'un commerce rue Amédée de Béhague avec SELARL Loiret Arch Concept pour la somme de 14 858.00 € HT,

Décision n° 2019-25 du 20 août 2019 : commande pour une étude thermique règlementaire RT 2012, étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie pour la construction d'un commerce rue Amédée de Béhague avec PC Consultant pour la somme de 2 200.00 € HT.

DELIBERATION N° 2019-87

Vente immeuble 1 rue de Bel Air

Monsieur le Maire a rappelé la délibération n° 2019-69 concernant la vente de l'immeuble au 1 rue de Bel Air pour la somme de 125 000.00 €, a précisé que la parcelle est référencée au cadastre sous le numéro AC 45A suite à un bornage effectué le 16 juillet 2019. Le Conseil Municipal a donné son aval pour cette vente.

DELIBERATION N° 2019-88

Acquisition de parcelles

Monsieur le Maire a proposé l'acquisition des parcelles H 573 pour une superficie de 16 ca, et H 575 pour une superficie de 2 a 08 ca, sis Les Vallées sur la commune, Ces parcelles appartiennent à Monsieur AMIOT Mathieu et Monsieur le Maire a proposé de charger maitre Chesnoy pour toutes les modalités nécessaires à ce projet d'acquisition d'un montant de 1 000.00 €. Le Conseil Municipal a donné son aval

DELIBERATION N° 2019-89

Extension caserne de gendarmerie

Monsieur le Maire a rappelé la demande de la gendarmerie pour l'extension de la caserne de la commune (agrandissement des locaux de service et techniques sur l'emprise actuelle) selon les dispositions du décret n°93-130 et la circulaire du premier ministre en date du 28 janvier 1993, pour un effectif de huit militaires. .

Suite à un avis favorable du conseil il convient de délibérer sur l'acceptation du projet d'extension de la caserne (8 pavillons hors caserne dont la commune assurera la maîtrise d'ouvrage) afin d'obtenir un agrément de principe immobilier délivré par le ministre de l'intérieur, agrément obligatoire avant toute autre démarche.

le Conseil Municipal à l'unanimité a accepté de mener à bien le projet d'extension de la caserne de la commune dans le cadre de la circulaire modifiée du premier ministre en date du 28 janvier 1993.

DELIBERATION N° 2019-90

Admission en non valeur

Les membres du Conseil Municipal se sont prononcés favorablement sur une mise en non valeur, d'un montant de 160.39 € (budget eau et assainissement) suite à une décision de la commission de surendettement des particuliers du Loiret du 13 juin 2019 prononçant l'effacement des dettes d'un usager de la commune.

DELIBERATION N° 2019-91

Adhésion à la convention de participation du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret pour le risque prévoyance

Le Conseil Municipal a donné l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout acte permettant l'adhésion de la commune à la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour la prévoyance santé des agents (maintien de salaire en cas de long arrêt maladie) avec une participation financière de 7.50 € mensuelle par agent, après avis favorable du comité technique en date du 7 octobre 2019 du Centre de Gestion.

DELIBERATION N° 2019-92

Modification des horaires de travail cas de fortes chaleurs

le Conseil Municipal autorise les agents des services techniques et du service d'entretien ménager des bâtiments communaux à modifier leurs horaires de travail dans les périodes de fortes chaleurs, après avis favorable du comité technique en date du 7 octobre 2019 du centre de gestion.

Monsieur le Maire a exposé que le règlement intérieur régissant le fonctionnement des services et reprenant les droits et obligations du personnel communal sera mis à jour pour intégrer cette modification.

DELIBERATION N° 2019-93

Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement

Monsieur le Maire a rappelé la délibération n° 2016-13 concernant l'indemnisation des frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

Le Conseil Municipal a décidé d'inclure le remboursement des frais de déplacement (frais kilométriques, frais de transport collectif, de parcs de stationnement et de péage d'autoroute) et de repas aux formations de préparation de concours et d'examen professionnel ainsi que les formations nécessaires tout au long de la carrière sur présentation de justificatifs, dans la limite des frais engagés et fixés forfaitairement par l'arrêté ministériel en vigueur.

Il est précisé que ces remboursements n'interviendront que pour les frais qui ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

DELIBERATION N° 2019-94

Remise gracieuse de loyers

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée qu'un bail de location va être signé avec Madame Mahler et Monsieur Belfanti, pour un logement à compter du 1^{er} novembre 2019 au 13 rue Amédée de Béhague. Monsieur le Maire a exposé que suite à une reprise précipitée de la boulangerie au 13 mai 2019, avec réussite, il propose de leur faire une remise gracieuse d'un mois de loyer du logement sis au 13 rue Amédée de Béhague, avis favorable du Conseil Municipal

DELIBERATION N° 2019-95

Attribution marché éclairage et mise en valeur murailles du château

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée qu'une consultation pour l'éclairage et la mise en valeur des murailles du château a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché de la façon suivante, selon les critères de DCE :

Lot unique	Entreprise	Montant € HT
Lot général	SARL ISI ELEC	52 939.20

DELIBERATION N° 2019-

Questions diverses

Suspension de séance à 20h43 - Réouverture de séance à 20h45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h46

Le Maire,
Serge MERCADIE.

